



## REGLES LOCALES

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales

### **HORS-LIMITES (R27-1b)**

Définis par les murs et clôtures bordant la propriété, et/ou les alignements de piquets blancs, et /ou les lignes blanches tracées au sol. Le club-house, sa terrasse, le putting-green situé devant la terrasse et ses abords immédiats (voir les piquets) sont considérés comme hors-limites.

### **OBSTACLES D'EAU ET OBSTACLES D'EAU LATERAUX (R26)**

En l'absence de marquage au sol, la rupture de pente délimite l'obstacle. Tous les caniveaux ou fossés, même non piquetés sont déclarés obstacles d'eau latéraux.

L'ensemble constitué des talus, fossés et chemin situé entre les fairways 8 et 18 est défini comme un seul Obstacle d'Eau Latéral. Il est matérialisé de chaque côté par des piquets rouges.

### **OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (R24-2)**

Les chemins empierrés ou recouverts de matériaux rapportés ainsi que leurs abords dégradés.

### **TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES (R25-1)**

Zones délimitées par des piquets bleus et/ou des lignes bleues et/ou blanches.

Sur les fairways, sont considérés comme terrains en réparation (TER), les zones dénudées ou dégradées ou comportant des grosses pierres qui affleurent (R25-1b pour le dégagement).

### **TEMPS DE JEU (R6-7)**

Pour les parties de 3 joueurs, le délai maximal prévu pour terminer 18 trous est de 4h30

### **Pénalité pour infraction à ces règles locales**

Match-play : perte du trou - Stroke-play : 2 coups

\*\*\*

Par courtoisie et pour le plaisir de chacun, merci de respecter l'étiquette :

- remettez vos divots,
- relevez vos pitches sur les greens,
- ratissez vos traces dans les bunkers,
- rejoignez le recording dès la fin du jeu.

*Bonne partie !*